

098

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-64

Séance du 12 avril 2023

Date de convocation :

30 Mars 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Représentés : 2

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Le 12 avril 2023 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Martinie, Bouillon, Mmes Monédière, Géraudie, Bénesteau.

Absents : Mme BOURZEIX (à donner pouvoir à Monsieur LECLERC), Mr MAISON (à donner pouvoir à Monsieur AUBOIROUX)

Lucile Benesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

Objet : Vote des budgets 2023

Monsieur Marcel AUBOIROUX présente les budgets primitifs pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les différents budgets comme suit, en dépenses et recettes :

BUDGET DE LA COMMUNE

- Section de fonctionnement : 609 527,80 €
- Section d'investissement : 770 999,89 €

BUDGET LOTISSEMENT CHAMP PAILLARD

- Section de fonctionnement : 41 862,22 €
- Section d'investissement : 53 475,58 €

Le Maire
M. AUBOIROUX

